



Couture by Sèvres

Association Loi 1901

Le bazar de Couture by Sèvres

Règlement

Objet :

La première édition du Bazar de Couture by Sèvres se tiendra le samedi 8 octobre 2022 à la salle Loubat, 7 grande rue à Sèvres de 11h à 17h. L'entrée est libre pour les visiteurs.

Inscription :

Le dossier doit être complété avant le 8 octobre 2022, sur notre site internet avec les documents suivants :

- le bulletin d'inscription dûment rempli
- la carte d'identité pour les non adhérents sera à présenter sur place.

Tout document manquant retardera l'inscription définitive.

La demande de stand doit être faite uniquement sur le site de l'association.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des stands disponibles.

Toute inscription est ferme et définitive.

- Règles sanitaires : L'exposant s'engage à respecter le protocole sanitaire, lié à la Covid 19, en vigueur au 8 octobre 2022.

- Ouverture au public : De 11h à 17h. Il est possible de s'installer dès 9h30. Les invendus sont repris à partir de 17h.

L'exposant s'engage à respecter les horaires et prend note qu'aucun départ anticipé ne sera accepté.

- Le prix de la table : table d'1,20m. gratuit pour cette première édition pour les adhérents (libre ou atelier). 20€ pour les extérieurs. Une seule table par personne ou association.

- Objets autorisés à la vente : L'exposant s'engage à ne vendre que des tissus propres, du matériel de couture (boutons, mercerie ancienne ou non, laine, dentelles, aiguilles, crochet, machine à coudre, surjeteuse etc...), ou fournitures pour travaux manuels et créatifs. Les magazines couture et loisirs créatifs sont autorisés. Les modèles ou patrons doivent être des originaux (pas d'impressions de patrons PDF).

61 rue Brancas, 92 310 Sèvres

couturebysevres@gmail.com

<https://sevres-associatif.fr/couturebysevres/>

www.facebook.com/couturebysevres/

Siret : 82443180300017



Couture by Sèvres

Association Loi 1901

La vente de produits manufacturés n'est pas autorisée en dehors du stand solidaire de Couture by Sèvres.

L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus et à laisser son emplacement propre

- En cas de non respect de ce règlement, l'association sera seule juge et pourra prendre toutes dispositions nécessaires.

- Les enfants des exposants présents au Bazar de CyS durant la journée sont sous la responsabilité de leurs parents.

Ayant pris connaissance de ce présent règlement, l'exposant en accepte toutes les conditions.

NOM DATE SIGNATURE (ou validation numérique)